

La réponse acoustique aux impacts des bruits urbains sur la santé

Le point de vue des acousticiens

Par Frédéric Lafage, président d'honneur CINOV GIAC¹

«

Le bruit c'est la vie. Même le plus calme des paysages naturels, non troublé par l'activité humaine, bruisse, souffle, respire, vit. Mais la mélodie est à différencier du bruit qui, lorsqu'il n'est pas choisi, est «un phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme gênante et désagréable» (Organisation Internationale de Normalisation).

Il apparaît systématiquement que seul le bruit des autres est gênant, le sien, que l'on contrôle ou pas, est toujours acceptable.

Dans notre société, les réglementations existent pour limiter le bruit et donc la gêne, et sont parfois contraignantes pour certains aspects, comme le bruit de voisinage que tout le monde connaît. Globalement, la qualité sonore de nos environnements de vie progresse, car la demande de la prise en compte de la qualité acoustique n'a cessé d'augmenter.

La raison en est simple : plus l'on tarde à traiter les troubles ou les nuisances sonores, plus les situations deviennent inextricables. S'en suivent des effets néfastes sur la santé, sur la qualité de sommeil, des problèmes d'audition, des maladies cardiovasculaires, pour ne citer qu'elles, puis des pertes économiques et une détérioration sociale non négligeables, que l'on ne sait mesurer mais qui sont bien réelles. Les associations de riverains nous expliquent leur difficulté voire impossibilité à se faire entendre (!) par les Pouvoirs Publics. Une prise de conscience est nécessaire.

Pourquoi du bruit ?

Nous vivons dans une perpétuelle évolution des modes de vie, des technologies (bruyantes), une mixité des populations et des cultures, une émulation qui ne peut pas se faire dans le silence. D'autre part, le bruit existe malgré la réglementation existante, du fait qu'elle n'est pas toujours appliquée. Il faut savoir que lutter contre le bruit n'est pas encore une priorité selon les pays, les coutumes, les considérations économiques et sanitaires. Les effets néfastes du bruit sur l'homme ne sont perçus que tardivement, et parfois, le lien n'est pas fait entre une santé ou un lien social dégradé et un environnement (de travail par exemple) bruyant.

Quelles sont nos armes pour réduire son impact ?

Il existe 3 types de solutions : les solutions curatives dans un premier temps, plus accessibles à tous : une plainte aux forces de l'ordre lorsqu'il s'agit du bruit de l'autre, ou la médiation.

Des solutions correctives existent aussi, dont le principal inconvénient est le coût. En partant du principe que le bruit est une maladie, on décide d'en soigner uniquement les symptômes... Dans les transports terrestres par exemple, on met en place des Plans de Résorption des Points Noirs du Bruit, on réduit la vitesse des véhicules sur une voie très bruyante, on change les pneus, on change le revêtement de la chaussée...

Dans les transports aériens, on adapte les horaires de vols pour gêner le moins possible les riverains des aéroports, on analyse et modifie les zones de survol, on met en place des plans d'aide à l'insonorisation en isolant les façades et changeant les fenêtres des riverains d'aéroports. Enfin, dans le logement, on fait rimer acoustique avec thermique. Les solutions les plus efficaces sont les solutions préventives, qui requièrent souvent un investissement total de la profession et un lobby auprès des plus hautes instances. On note par exemple l'éducation des plus jeunes à la préservation de leur audition (qui est une action que Madame la Ministre Ségolène Royal souhaite renforcer) et le développement d'une conscience sur le bruit fait aux autres (AGI'SON, Semaine du Son...).

Rien ne vaudra en revanche une intégration de la composante « confort acoustique » dans tous les projets publics et privés pour des projets neufs de construction ou de réhabilitation. Dans tout projet, penser à l'acoustique et à l'acousticien permettra à l'avenir de participer à la création d'environnements sains pour les futurs usagers, tout en optimisant les coûts...puisque l'on évitera la déconstruction/reconstruction.

Il est nécessaire de ne pas oublier que chacun peut agir à sa mesure pour réduire l'impact du bruit sur la santé. Un acheteur d'une maison ou d'un appartement peut très bien demander à ce que l'on lui remette l'attestation de la prise en compte de l'acoustique dans son futur logement, signée du maître d'ouvrage.

Enfin, le milieu de l'acoustique en France, via le syndicat GIAC ou le Conseil National du Bruit, œuvrent à la démocratisation d'indicateurs ou de marqueurs utiles pour les usagers intégrant la dimension de ressenti acoustique.

Quoi qu'il en soit, nous gardons toujours à cœur de faire preuve d'initiative et d'innovation pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, en favorisant les avancées technologiques, une approche pluridisciplinaire et une grande concertation entre confrères. »

CINOV GIAC est une fédération qui regroupe un grand nombre de bureaux d'études en ingénierie acoustique et d'acousticiens indépendants. Elle se situe au croisement des différents ensembles d'acteurs que sont :

- les pouvoirs publics et institutionnels qui sollicitent son expertise pour donner un avis sur des normes et des textes réglementaires,
- les maîtres d'ouvrage publics et privés, ainsi que les chercheurs et les industriels en tant que prescripteurs,
- et les particuliers auxquels ses membres prodiguent conseils et assistance.

¹ - Frédéric Lafage est le directeur du BET ORFEA Acoustique
E-mail : agence.brive@orfea-acoustique.com